

PERMIS DE CONDUIRE - AVIS MÉDICAL

cerfa				Art. R. 212-														.:4_\						
N°14880*02	1 ETAT	CIVIL ET COO	•	rêté du 31 S DU DEMA															RE					
	m de																							
	ssance	(C'est le nom q	ui figure su	r votre acte	de naissan	ice)																		
	,	O est le flori q	ui ligure su	I volle acte	de Haissan																			
Pré	enom(s)	Dans l'ordre de	e l'état civil))																				
	n d'usage																							
		ex : nom d'épo	ux(se))																					
	e de ssance	Jour	Mois	,	Année			Se	xe : Fe	emme		Homr	ne _] Tél	épho rtable omman	ne e _{dé)}								
	nmune de ssance																			ment ou é d'outre				
Pay		(Si vous êtes né(e) à l'étranger)																						
Adı	resse																							
	N	l° de la voie		Extension : I	bis, ter, etc). 			I y _l	be de vo	oie : av	venue, l	bouleva	ard, etc	C.									
	1	Nom de la voie																						
	nplément dresse																							
	(1	Étage, escalier	, apparteme	ent - Immeul	ble, bâtime	nt, résid	ence - Li	eu-dit, B	oîte pos	stale, Co	ommui	ne délé	guée)											
Cod	de postal			Commun	е								_											
Cou (Red	urriel commandé)																							
Taxi [ité(s) professio	Ambulance	Raı	massage on médica		A	Transp		DES	MÉD	ECI	NS		anspo	ort pu	ıblic à	moto	o	□ Eı	nseigr	nant d	de la c	ondui	te
	ns compléme						_					/chote		ulo ró										
S-1 Exame	ns compleme	entaires den	ianues ie	.						xame	пръу	CHOLE	ciiiiq	lue re	allse	ie								
4 Le(s) m	nédecin(s)							et															agré	é(s)
	(s) de (s) dép			en	. 1			près c										mém	ent à	la rég	Jleme	entation	n en v	igue
	des affectio						u la del	iviance	e du p															
	•				_					L	⊐ Gro	oupe l	èger		⊔ G _l	roupe	lourd	d			0	4		
□ APTE TEMPORAIRE pour une durée de validité limitée à à réexaminer par la commission médicale : □ oui □ non Observations :											et	ı												
	APTE avec le																							
	⊒dispositif d ⊒ autres	e correction	et/ou pro	otection d	e la visio	n																		
	NAPTE										□ Gı	roupe	léger		□ Gı	roupe	lourd	<u> </u>						
Anrès or	antrâla mádic	aal la máda	oin ográá	S conquite	ant horo	oommi	ooion n	aádiaal	0.1															
	ontrôle médic prononce pa									aire.														
	, p. 5.1.5.1.5.1										UDF	AVEC	RESTI	RICTI	ONS	ים עס	ΙΝΔΡ'	TITUI	DF				1	
7 Je s	soussigné(e)	DÉCLARATION EN CAS D'AVIS D'APTITUDE TEMPORAIRE, D'APTITUDE AVEC RESTRICTIONS OU D'INAPTITUDE signé(e), M. Mme																						
d'or	rdre médical	qui ont entr	aîné l'avi	s d'aptitud	de tempo	raire, o	d'aptitu	de ave	c resti	iction	s ou	d'inap	titude	à la	cond	uite.								
8 Fait le :	1	1							5	Signati	ure e	t cach	et du	ou de	es m	édeci	ns							
	Signature de l'usager (à l'issue du contrôle médical)								5 6	. 50011	uu	24 U	. - 111											
	tant légal si mi			,																				



NOTICE EXPLICATIVE

relative au Cerfa N° 14880*02 Contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire

OETAT CIVIL ET COORDONNEES (à remplir par l'usager)

- → Inscrire une seule lettre par case.
- → Indiquer une adresse courriel et un numéro de téléphone portable (fortement recommandé).

2MOTIF DE LA DEMANDE D'AVIS MEDICAL (à remplir par l'usager) :

Renouvellement périodique : vous devez renouveler une ou plusieurs catégories de permis dont la date de validité arrive à échéance (permis poids lourds C ou D par exemple, restrictions médicales...).

Vous devez renouveler votre attestation d'aptitude médicale pour exercer les professions de taxis, VTC, ambulances, etc.

Nouvelle catégorie : Vous vous inscrivez en vue d'obtenir un permis de conduire et déclarez être atteint d'une affection médicale.

Vous possédez déjà un permis de conduire (par ex. la catégorie B) et vous demandez une nouvelle catégorie soumise à un avis médical (par ex. la catégorie C).

Suspension : Votre permis de conduire a été suspendu et vous devez disposer, avant la fin de votre suspension, d'un avis médical pour demander un permis de conduire.

Après invalidation ou annulation : Votre permis a été annulé ou invalidé, vous avez repassé l'examen, et vous devez disposer d'un avis médical pour demander un permis de conduire.

Autre: Vous êtes titulaire d'un permis de conduire et l'administration vous demande de vous soumettre à un contrôle médical.

- → Catégorie(s) de permis déjà détenues : cocher toutes les catégories de permis que vous possédez (ou possédiez avant l'invalidation ou l'annulation).
- → Catégorie(s) de permis sur lesquelles porte l'avis médical : cocher toutes les catégories de permis pour lesquelles vous sollicitez un avis médical.
 - Ex : vous détenez les catégories B et C et vous réalisez le renouvellement périodique de votre permis C. Sur la ligne « catégories détenues » vous cochez B et C et sur la ligne « catégories pour lesquelles porte l'avis médical », vous ne cochez que la C.
- → Activité(s) professionnelle(s) exercée(s) : vous exercez ou souhaitez exercer une des activités professionnelles mentionnées qui nécessitent un avis médical (cocher les cases correspondantes).

AVIS DU OU DES MEDECINS (A remplir par le ou les médecins)

OMODALITES DU CONTROLE MEDICAL

Indiquer s'il s'agit d'un passage devant un médecin agréé consultant hors commission médicale ou devant la commission médicale.

La case « autre(s)» correspond au contrôle médical exercé par des médecins professionnels pour des publics spécifiques (sapeurs-pompiers...).

En 3-1, indiquer la date de la demande des examens complémentaires et la date de réalisation de l'examen psychotechnique.

4 Le médecin agrée consultant hors commission médicale/les médecins de la commission médicale indiquent leurs noms, ainsi que le numéro du département dans lequel le préfet a délivré l'agrément.

GAVIS MEDICAL RENDU

En plus de la case cochée sur l'avis rendu (aptitude, aptitude temporaire, aptitude avec restrictions, inaptitude), cocher le(s) groupe(s) de véhicules correspondant(s) [léger, lourd ou les deux].

Exemple : un titulaire de la catégorie B qui sollicite la catégorie C peut être déclaré inapte pour la catégorie C mais demeurer apte pour la catégorie B, il faudra cocher les cases « Apte » - « Groupe léger », et « Inapte » - « Groupe lourd ».

Le cadre « Observations » doit être utilisé pour indiquer le ou les codes correspondant aux mentions additionnelles ou restrictives, la nature de la dispense, et toutes les informations jugées utiles.

- 6 A remplir par le(s) médecin(s) lorsqu'aucun avis n'est prononcé et l'usager est renvoyé devant la commission médicale.
- L'usager renseigne et signe cette rubrique impérativement si le médecin émet un avis d'aptitude temporaire, d'aptitude avec restrictions ou d'inaptitude.
- 8 Le cerfa doit comporter la signature du ou des médecins, assortie de leur(s) cachet(s), et la signature de l'usager. En l'absence de ces éléments il ne pourra pas être pris en compte.